



FOOT AMATEUR

VACCIN ET PASS SANITAIRE POUR LE RETOUR AU FOOT

samedi 31 juillet 2021 - 17:51 - RÉDACTION



Communiqué de la Fédération Française de Football sur les conditions de la reprise de la pratique, concernant notamment le Pass sanitaire et la vaccination.

La Fédération Française de Football est heureuse d'annoncer que les compétitions amateurs seniors reprendront en août pour les championnats nationaux, puis pour la Coupe de France, avant de se poursuivre courant septembre avec le retour des compétitions régionales et départementales.

[Cette reprise attendue](#) est rendue possible par la mise en place du Pass sanitaire dès les premiers entraînements et matches de la saison, un Pass dont l'unique objectif est la protection des pratiquants et pratiquantes ainsi que celle de l'ensemble des acteurs du football amateur, bénévoles, encadrants, parents et dirigeants.

L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. Le Pass sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au football et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux tribunes avant chaque entraînement ou chaque match de compétition.

Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique ([via l'application TousAntiCovid](#)) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;
- un test négatif de moins de 48h00 ;
- un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19.

Le Pass sanitaire est d'ores et déjà obligatoire pour la pratique des seniors et pour les encadrants adultes quelle que soit leur équipe, senior ou de jeunes. Le Pass sera mis en place le 30 septembre pour les jeunes joueurs et joueuses de 12-17 ans, les moins de 12 ans sont exemptés de cette mesure.

La FFF a dès maintenant envoyé le protocole concernant les championnats nationaux aux représentants des clubs. Après concertation avec la [Ligue du Football Amateur \(LFA\)](#), les ligues et les districts, elle publiera le protocole pour les coupes et les compétitions régionales et départementales dans les prochaines semaines, avant la reprise des compétitions régionales.

Noël Le Graët, président de la FFF

« Nous sommes conscients que le Pass sanitaire est une contrainte supplémentaire pour nos licencié(e)s et nos clubs. Mais cette mesure apparaît aujourd'hui comme la solution la plus sûre pour reprendre le football en protégeant au mieux nos pratiquants et pratiquantes. Leur santé est notre priorité. La mise en place du Pass sanitaire permet également au football, et au sport français en général, de participer, à son niveau, à l'effort collectif dans la lutte contre la Covid-19 et au retour progressif à la vie normale. C'est pourquoi j'encourage vivement l'ensemble des licencié(e)s de la FFF à aller se faire vacciner. Le football et les terrains nous ont manqué, faisons-en sorte que cela n'arrive plus »